



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ FINANCIER

Cent dix-huitième session

Rome, 17 – 25 mai 2007

Rapport annuel d'activité (2006) du Bureau de l'Inspecteur général

Les membres du Comité financier trouveront ci-après, pour information, le rapport d'activité du Bureau de l'Inspecteur général pour l'année 2006.

Table des matières

	Paragraphes
I. Introduction	1 - 15
A. GÉNÉRALITÉS	1
B. MANDAT ET MISSION	2 - 4
C. EFFECTIFS ET BUDGET	5 - 10
D. RECOMMANDATIONS ET RÉOLUTION DES PROBLÈMES MIS EN ÉVIDENCE PAR LES VÉRIFICATIONS	11 - 14
E. ENQUÊTES	15
II. Questions revêtant une importance particulière	16 - 35
A. COMITÉ DE VÉRIFICATION DE LA FAO	17 - 19

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

B. GRIPPE AVIAIRE	20 - 21
C. PROGRAMME SPÉCIAL POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU NIGÉRIA	22 - 25
D. TSUNAMI	26 - 29
E. FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR L'IRAQ DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT	30 - 32
F. ABUS CONCERNANT LES MONTANTS FORFAITAIRES VERSÉS AU TITRE DES VOYAGES AUTORISÉS	33 - 34
G. RAPPORTS ÉTABLIS À LA DISCRÉTION DU BUREAU	35
III. Résultats des vérifications	36 - 48
A. GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTISATION	38 - 42
B. RESSOURCES HUMAINES	43
C. ACHATS	44
D. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION	45 - 47
E. EXAMEN D'ENSEMBLE DES BUREAUX ET OPÉRATIONS	48
IV. Résultats des enquêtes	49 - 52
V. Activités de gestion	53 - 65
A. ACTIVITÉS EXTÉRIEURES DU BUREAU	53 - 55
B. OPÉRATIONS DU GROUPE DES APPELS D'OFFRES	56 - 57
C. PARTICIPATION À DES COMITÉS	58
D. VALORISATION DU PERSONNEL	59 - 60
E. RÉUNIONS À L'INTENTION DU PERSONNEL	61
F. QUESTIONS ADMINISTRATIVES	62 - 65
Annexe A - Rapports publiés en 2006	
Annexe B i) - Recommandations formulées en 2000-2006	
Annexe B ii) - Ventilation des recommandations de 2006 par processus	
Annexe C - Suites données aux plaintes en 2006	
Annexe D i) - Organigramme	
Annexe D ii) - Dotation en personnel en décembre 2006	

Bureau de l'Inspecteur général

Rapport annuel d'activité

2006

Faits saillants

Les travaux et activités du Bureau de l'Inspecteur général (le Bureau) en 2006 ont porté principalement sur les points suivants:

- Le Bureau a émis 425 recommandations au terme de 52 vérifications internes axées sur le risque menées dans le monde entier, dans des domaines très divers. Ces recommandations visaient à améliorer certains aspects de la gestion financière, de la budgétisation et des achats, à établir et renforcer certaines politiques et directives en matière de ressources humaines, de technologies de l'information et de sécurité, à améliorer la reddition de comptes et à renforcer et mettre en œuvre les contrôles internes. Quarante-six pour cent des recommandations adoptées en 2006 ont été mises en œuvre, et 23 pour cent sont en cours d'application. Certains domaines à haut risque ont fait l'objet de vérifications spéciales:
 - la lutte de la FAO contre la grippe aviaire – le Bureau a procédé à une évaluation des risques pour l'étude et l'identification des domaines devant faire l'objet de vérifications, et a organisé à cet effet des missions en Indonésie, au Viet Nam et au Laos.
 - le Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement – le Bureau a constaté le caractère généralement satisfaisant des contrôles de gestion compte tenu des contraintes existantes qui, pour la plupart, échappent au contrôle de la FAO.
 - les opérations liées au tsunami – à la suite des missions de vérification effectuées en 2005-06, les rapports du Bureau ont conclu que l'état d'avancement du programme était dans l'ensemble satisfaisant.
- Le Bureau a publié 16 rapports d'enquête, dont dix concernaient des cas de recours abusif à la formule d'octroi d'une somme forfaitaire au titre des voyages autorisés. Les autres rapports traitaient des questions de fraude et de faute impliquant des fonctionnaires ou des fournisseurs.
- Le Bureau a également contribué au processus global du contrôle de la gestion i) en fournissant à la Direction générale ainsi qu'aux responsables des fonctions et programmes visés par les vérifications, des analyses, conseils et informations concernant les activités examinées, et ii) en participant aux travaux d'un certain nombre de comités importants.
- Le Bureau assure le secrétariat du Comité de vérification, qui donne au Directeur général et à l'Inspecteur général des avis sur la planification et la conduite des vérifications et l'établissement des rapports qui en découlent, ainsi que sur d'autres questions de fond et techniques importantes.

Bureau de l'Inspecteur général
Rapport annuel d'activité
2006

I. Introduction

A. GÉNÉRALITÉS

1. Le présent rapport qui est adressé au Directeur général, contient une synthèse des activités de contrôle menées par le Bureau de l'Inspecteur général (le Bureau) au cours de l'année 2006. Depuis 1996, le Directeur général transmet ces rapports au Comité financier et leur examen est inscrit depuis lors à l'ordre du jour des sessions de mai. Le rapport est remis au Secrétaire du Comité, pour traduction et distribution, en même temps qu'il est soumis au Directeur général. Depuis la création du Comité de vérification de la FAO, en 2003, le rapport est également mis à la disposition des membres de ce comité lors de sa première réunion de l'année.

B. MANDAT ET MISSION

2. Le Bureau est responsable de la vérification interne, et notamment du suivi et de l'évaluation de la conformité et de l'efficacité du système de contrôle interne, de gestion du risque, de gestion financière et d'utilisation des ressources de l'Organisation. Il est également chargé des enquêtes sur les cas d'inconduite et de fraude.

3. Avec le Service de l'évaluation (PBEE), le Bureau couvre l'ensemble des contrôles internes de l'Organisation. Le Commissaire aux comptes, avec lequel il coopère, assure un contrôle externe complémentaire.

4. Le Bureau fournit au Directeur général ainsi qu'aux responsables des fonctions et programmes examinés, des analyses, recommandations, conseils et informations concernant les activités passées en revue. En outre, il s'efforce d'identifier des moyens pour améliorer l'efficacité et l'économie des opérations et favoriser une utilisation efficace des ressources, tout en assurant un contrôle à un coût raisonnable.

C. EFFECTIFS ET BUDGET

5. Le Bureau compte 19 postes, dont celui de l'Inspecteur général, 14 postes de fonctionnaires du cadre organique et quatre des services généraux. L'annexe D au présent rapport illustre la situation des effectifs du Bureau au 31 décembre 2006, avec quelques indications concernant leur composition.

6. La dotation du Bureau en personnel de rang supérieur a été complète tout au long de l'année, mais plusieurs cas de cessation de service au niveau des vérificateurs et du personnel d'appui ont déterminé une situation difficile en 2006, que les difficultés budgétaires de l'Organisation ont contribué à aggraver.

7. Plus précisément, le vérificateur régional P-4 basé au Caire a quitté son poste en 2006 et la procédure de sélection de son remplaçant était encore en cours au 31 décembre 2006, en raison de retards dus aux contraintes budgétaires de l'Organisation et à la politique de redéploiement. D'autre part, un poste P-2 au sein de l'équipe des missions spéciales et des enquêtes a été supprimé à la suite de coupes budgétaires, tandis que le vérificateur régional de Bangkok a quitté son poste en décembre 2006. Un avis de vacance publié pour ce dernier poste était en vigueur au 31 décembre 2006.

8. Concernant le personnel d'appui, un poste G-3 devenu vacant en mars 2006 a été supprimé pour cause de réductions budgétaires. Un poste G-4 s'est libéré pendant l'année à la suite de la promotion de son titulaire, et la procédure de sélection d'un remplaçant était en cours au 31 décembre 2006.

9. Le Bureau a partiellement compensé la pénurie d'effectifs en ayant recours au programme de partenariat et aux services de consultants engagés à court terme, et en procédant à une réaffectation des tâches. Toutefois, l'annulation de deux postes et les postes vacants lui ont empêché de mener à bien la totalité des vérifications prévues dans son programme de travail. Le Bureau a reçu récemment une allocation additionnelle de fonds pour 2007, qui lui permettra de renforcer sa dotation en personnel.

10. Les crédits alloués pour 2006 s'élevaient à 2,7 millions de dollars EU, contre 2,6 millions de dollars EU pour 2005. Le Bureau s'est tenu dans les limites de cette enveloppe budgétaire et a terminé l'année avec un léger excédent, dû principalement aux économies réalisées sur les postes vacants, après déduction des honoraires des consultants et des frais de voyage.

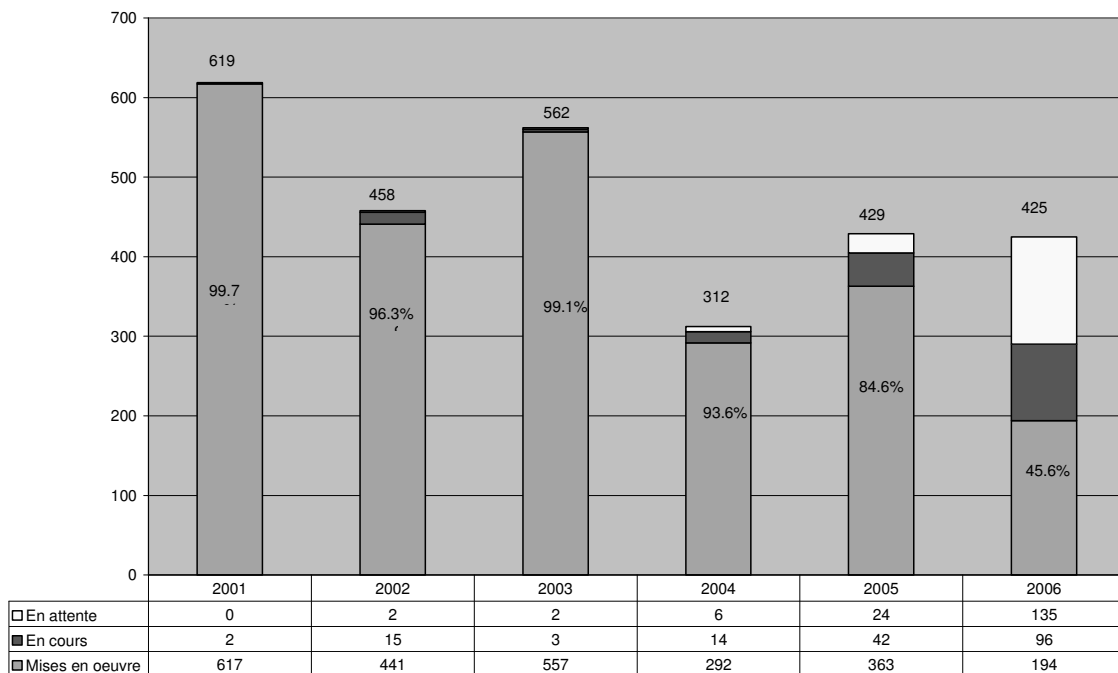
D. RECOMMANDATIONS ET RÉSOLUTION DES PROBLÈMES MIS EN ÉVIDENCE PAR LES VÉRIFICATIONS

11. En 2006, le Bureau a établi 52 rapports assortis de 425 recommandations visant à améliorer l'efficacité et l'efficacités, à renforcer les contrôles internes et à sensibiliser à la fraude. L'annexe A contient la liste des rapports établis en 2006, par groupe. Les statistiques relatives à l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations figurent à l'annexe B i), tandis que l'annexe B ii) présente les statistiques relatives aux recommandations adoptées en 2006, par processus.

12. Une grande attention a été accordée à la question de la résolution des problèmes mis en évidence par les vérifications. Le Comité de vérification procède à un examen systématique des suites données aux recommandations, et a formulé des suggestions concernant l'amélioration de leur degré de mise en œuvre et les mesures à prendre en cas de défaut ou de retard d'application. Le Bureau suit régulièrement la mise en œuvre des recommandations, tout d'abord au moment prescrit après la publication de chaque rapport, puis deux fois par an, par l'intermédiaire d'« agents de liaison » chargés, dans chaque département, de faciliter la réponse de la direction. En outre, le Directeur de cabinet suit la mise en œuvre des principales recommandations résultant des vérifications, en communiquant aux différents responsables de programmes les instructions du Directeur général pour leur application, en établissant un calendrier précis pour la transmission des informations sur les mesures prises ou à prendre, et en assurant le suivi éventuellement nécessaire.

13. Grâce à l'intense activité de suivi menée en 2005, le degré de sensibilisation à l'importance de la mise en œuvre des recommandations résultant des vérifications internes a pu être renforcé cette année-là au sein de l'Organisation, avec une amélioration du taux d'application des recommandations. Toutefois, en 2006, le pourcentage d'application déclaré par les entités vérifiées a légèrement fléchi, en raison notamment de la complexité des recommandations formulées en fin d'année, prévoyant des plans de mise en œuvre allant jusqu'en 2007 et 2008. Au 31 décembre 2006, 46 pour cent des recommandations adoptées en 2006 étaient signalées comme ayant été mises en œuvre, contre 55 pour cent des recommandations de 2005 en fin d'année. Un léger recul est également constaté pour les recommandations plus anciennes. Par exemple, au 31 décembre 2006, 85 pour cent seulement des recommandations de 2005 avaient été intégralement mises en œuvre, tandis que 87 pour cent de celles de 2004 l'avaient été avant la fin de 2005. L'annexe B au présent rapport fournit des informations plus détaillées concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations.

État d'avancement de la mise en œuvre de toutes les recommandations émises par le Bureau de l'Inspecteur général entre 2001 et 2006, à la date du 31 décembre 2006



14. Plus les délais de mise en œuvre des recommandations sont longs, plus le risque pour l'Organisation est élevé. Des 110 recommandations dont la mise en œuvre ne s'était pas encore achevée depuis les années 2001-2005, 75 étaient considérées comme à haut risque, c'est-à-dire comme ayant un impact potentiel critique sur les opérations de l'Organisation. Le Bureau continue de suivre la mise en œuvre de ces recommandations, conjointement avec la direction.

E. ENQUÊTES

15. Dans le présent Rapport annuel, et pour la première fois, une distinction a été faite entre les enquêtes et les vérifications, pour tenir compte de l'évolution de l'organisation du Bureau, de la demande croissante d'enquêtes dans les organisations internationales et de la nécessité accrue de différencier des fonctions distinctes, comme le Comité de vérification l'a recommandé.

II. Questions revêtant une importance particulière

16. Cette section décrit les principales questions découlant des travaux du Bureau ou ayant une incidence sur ses activités.

A. COMITÉ DE VÉRIFICATION DE LA FAO

17. Le Comité de vérification de la FAO, mis en place en avril 2003, s'est réuni trois fois en 2006. Il a donné des avis au Directeur général et à l'Inspecteur général concernant la planification des travaux du Bureau, ses performances et l'établissement des rapports correspondants. Le Comité a continué de suivre le taux d'application des recommandations issues des vérifications internes et a suggéré des moyens pour améliorer la résolution des problèmes mis en évidence par les vérifications.

18. Le Comité de vérification de la FAO est informé de tous les rapports de vérification interne et d'enquête, et en sélectionne quelques-uns pour examen. En 2006, il a ainsi procédé à l'examen de la situation budgétaire du Bureau, dont il a appuyé la demande d'une meilleure

couverture budgétaire, et de son plan de travail pour l'exercice 2006-2007 en formulant des avis, ainsi qu'au suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de certaines recommandations de contrôle découlant du rapport de la Commission d'enquête indépendante sur le Programme « pétrole contre nourriture », et il a souligné que le Bureau devrait entreprendre prochainement un examen de l'assurance qualité.

19. Je suis heureux d'informer qu'en décembre 2006, le Bureau a demandé à l'Institut des vérificateurs internes de procéder à un examen de l'assurance qualité des activités de vérification du Bureau, dans le respect des Normes pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Cet examen sera effectué au cours du premier trimestre de 2007.

B. GRIPPE AVIAIRE

20. La FAO s'occupe actuellement de 96 projets de lutte contre la grippe aviaire, en cours ou sur le point de démarrer, pour un budget total de 103,5 millions de dollars EU. Onze autres projets, pour un budget de 72,6 millions de dollars EU, sont en cours de négociation avec les donateurs et les gouvernements bénéficiaires.

21. Le Bureau a procédé à une évaluation des risques et mené à bien des analyses nationales en Indonésie, au Viet Nam et au Laos. Les résultats de ces examens seront publiés au début de 2007.

C. PROGRAMME SPÉCIAL POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU NIGÉRIA

22. Le Programme spécial national pour la sécurité alimentaire (PSNSA) au Nigéria est un programme complexe d'un montant de 67,9 millions de dollars EU, exécuté conjointement par la FAO et le Gouvernement fédéral du Nigéria. Le démarrage d'une phase d'expansion de 365 millions de dollars EU est prévu au début de 2007. Le Bureau a publié en 2006 deux rapports de vérification interne concernant le Programme et portant sur les dispositions en matière de gouvernance et sur les activités sur le terrain.

23. Le premier rapport a conclu qu'une bonne partie des problèmes associés à la première phase du programme tenaient au fait qu'aucun mécanisme de gouvernance adéquat n'avait été mis en place par la FAO et le Gouvernement nigérian au moment de la conception du programme ou au cours de son exécution, et que les systèmes d'établissement de rapports et de suivi étaient faibles. Le Bureau a souligné que si la FAO devait continuer de participer activement au Programme spécial national pendant la phase d'expansion, il fallait alors résoudre ces problèmes de gouvernance en donnant une priorité élevée à la définition claire du rôle et des responsabilités de l'Organisation à l'égard du Gouvernement fédéral du Nigéria, et au renforcement de la capacité de la FAO de suivre et de diriger le projet depuis son siège.

24. Le second rapport, qui portait sur les activités du Programme spécial national sur le terrain, a conclu que le programme n'avait pas instauré de contrôles financiers et de gestion adéquats pour assurer une utilisation efficace et efficiente des fonds du projet à l'appui des activités prévues, et que les organismes d'État avaient recueilli et communiqué des données précises concernant les résultats des activités du projet. Le Bureau s'est ainsi demandé si les ressources du projet avaient été utilisées de manière efficace et si les bienfaits dérivant du projet étaient durables ou à la mesure de son coût. Il a recommandé que la phase d'expansion ne soit pas lancée tant qu'une évaluation indépendante détaillée de la première phase n'aura pas été effectuée par la FAO et le Gouvernement fédéral du Nigéria.

25. Toutefois, au début de février 2007, le Gouvernement nigérian a informé la FAO que durant la phase d'expansion, il assumerait lui-même l'entière responsabilité de la gestion administrative, financière et opérationnelle du projet/programme conformément à ses propres règles et procédures. Le rôle de la FAO serait limité à la fourniture de services techniques et consultatifs, en fonction des besoins, et à la gestion de la composante Coopération Sud-Sud. Si ce

changement d'orientation du programme se concrétise, les recommandations formulées par le Bureau dans ces deux rapports, ainsi que certaines préoccupations exprimées par le Comité de vérification, ne seront plus applicables ou ne relèveront plus de la responsabilité de la FAO.

D. TSUNAMI

26. Le Bureau a publié trois rapports sur les opérations liées au tsunami, concernant respectivement Sri Lanka, l'Indonésie et les Maldives. Ces pays représentaient environ 80 pour cent du total des dépenses engagées par la FAO au titre de ces activités. D'une façon générale, le programme tsunami a enregistré des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de ses activités de secours après avoir surmonté un certain nombre de contraintes environnementales et de problèmes administratifs.

27. À Sri Lanka, un manque de continuité dans la direction de la Représentation de la FAO et l'obtention tardive de l'accord du Gouvernement sri-lankais concernant les documents du projet et les exemptions fiscales ont retardé la mise en œuvre du programme et la livraison des produits aux bénéficiaires. L'examen effectué par le Bureau sur le terrain a également mis en évidence la nécessité pour la FAO de renforcer le suivi des activités clés du programme, notamment les travaux de réparation des embarcations et des moteurs effectués par des tiers et la distribution d'engins de pêche et d'intrants agricoles aux bénéficiaires finals. Toutes les recommandations relatives à la résolution des faiblesses identifiées ont été approuvées et sont en cours de mise en œuvre.

28. Concernant l'Indonésie, la livraison de secours d'urgence aux victimes dans la région touchée par la catastrophe n'a démarré qu'en juin 2005, soit six mois après le tsunami, du fait de la combinaison de contraintes environnementales et de problèmes administratifs. Ces entraves consistaient notamment en une infrastructure locale et une capacité fonctionnelle du gouvernement anéanties, et dans les délais nécessaires à la FAO pour élaborer une stratégie de mise en œuvre appropriée. Par ailleurs, la structure administrative établie par la FAO à l'appui des opérations de terrain n'était pas particulièrement efficace; les procédures administratives et financières n'étaient pas suffisamment adaptées pour soutenir une opération d'urgence; et un suivi efficace de la distribution des produits aux bénéficiaires n'avait pas été instauré. Le Bureau a formulé un certain nombre de recommandations visant à renforcer la capacité administrative du Groupe de la coordination des mesures d'urgence établi à Banda Aceh, qui ont été mises en œuvre.

29. Aux Maldives, la FAO a établi sans attendre un bureau permanent des opérations de secours afin d'apporter une réponse rapide à la situation d'urgence. Toutefois, la livraison de l'aide aux bénéficiaires a été retardée dans certains cas par des faiblesses au niveau du processus d'achat. Plus spécifiquement, le processus d'identification et d'invitation de fournisseurs qualifiés à l'appel d'offres n'a pas été conduit de manière appropriée, l'autorisation technique n'a pas toujours été donnée en temps utile et des informations concernant les intrants à acheter et les spécifications techniques n'ont pas été recueillies préalablement aux missions d'achat, ce qui aurait permis d'accélérer le processus. D'autre part, au niveau local, l'Unité chargée des secours d'urgence, de la réhabilitation et de la reconstruction n'a pas toujours suivi les procédures de la FAO pour les achats locaux et devait améliorer ses processus de gestion des liquidités et d'inventaire du projet. Le Bureau a formulé un certain nombre de recommandations visant à améliorer le processus d'achat et à renforcer les contrôles financiers et administratifs, qui ont été acceptées par la direction.

E. FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR L'IRAQ DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

30. Le Bureau a procédé à un examen de suivi du Fonds d'affectation spéciale (UNDG-ITF) à Amman et a publié deux rapports à la fin de 2006.

31. Le Bureau a constaté le caractère généralement satisfaisant des contrôles de gestion effectués par TCE sur ses opérations relatives au Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq, quant au budget, aux rapports financiers, aux paiements, aux opérations bancaires et au suivi de la mise en œuvre du projet. La FAO a toutefois rencontré un certain nombre d'obstacles qui ont entravé la planification initiale, réduit le champ d'action et retardé l'exécution de plusieurs projets de grande envergure. Ces contraintes, qui échappent pour la plupart au contrôle de la direction de la FAO, sont notamment les suivantes: i) une forte détérioration des conditions de sécurité en Iraq, qui impose une gestion à distance des projets, depuis Amman et Rome; ii) une capacité d'appui du gouvernement en développement; et iii) des retards dans le financement des projets approuvés.

32. En dépit de ces entraves, la FAO a fait des progrès importants dans la mise en œuvre de ses projets UNDG-ITF depuis leur démarrage en juillet 2004. Le taux de dépenses accumulées par rapport au financement approuvé (66 millions de dollars EU) a régulièrement augmenté passant de 18 pour cent pendant la deuxième moitié de 2004, à 75 pour cent en décembre 2006 lorsque les dépenses totales au titre des six projets UNDG-ITF gérés par TCE ont dépassé les 49 millions de dollars EU.

F. ABUS CONCERNANT LES MONTANTS FORFAITAIRES VERSÉS AU TITRE DES VOYAGES AUTORISÉS

33. Plusieurs cas d'abus concernant les montants forfaitaires versés au titre des voyages autorisés ont été décelés à la suite d'une vérification continue dans ce domaine. En 2006, le Bureau a présenté dix rapports d'enquête aux fins de la récupération des fonds et d'éventuelles mesures disciplinaires.

34. La fréquence de ces abus préoccupe le Bureau. Dans un rapport cadre publié en janvier 2006, il a mis en évidence les faiblesses au niveau du mécanisme des montants forfaitaires et des contrôles prévus, qui ont rendu ce dispositif plus perméable aux violations. L'existence d'abus de la part de fonctionnaires de tous les niveaux, y compris de personnel de rang supérieur exerçant des fonctions de contrôle et de direction, souligne la nécessité d'une attention du Directeur général au climat et au comportement éthiques au sein de la FAO, depuis le sommet de la hiérarchie. Ce problème a été signalé au Directeur général et au Comité de vérification en juillet et en décembre 2006, respectivement, et des initiatives sont en cours afin d'assurer une plus grande sensibilisation des fonctionnaires à cette question.

G. RAPPORTS ÉTABLIS À LA DISCRÉTION DU BUREAU

35. La Charte du Bureau de l'Inspecteur général, qui a été incorporée dans le Manuel administratif de l'Organisation, prévoit la possibilité pour l'Inspecteur général de soumettre des rapports spécifiques au Comité financier lorsqu'il le juge opportun et qu'il estime que la direction de l'Organisation n'a pas apporté la réponse voulue à une question posée. Cette année encore, le cas ne s'est pas présenté.

III. Résultats des vérifications

36. Le Bureau planifie ses activités sur une base biennale, en faisant appel à la méthode de planification de l'évaluation des risques, ainsi qu'à sa connaissance institutionnelle de l'Organisation et de ses orientations de politique générale. En outre, il répond aux nouveaux besoins, notamment aux demandes d'examens spéciaux émanant de la direction générale. La présente section du rapport annuel donne un aperçu des principaux résultats des vérifications, organisés par grands processus. Les bureaux décentralisés et les projets sont contrôlés de manière globale, une vérification couvrant plusieurs grands processus (voir plus loin à la section E).

37. En 2006, le Bureau a publié 52 rapports de vérification, dont neuf concernant le Siège et 43 les bureaux décentralisés. Tous les travaux de vérification donnent lieu à l'établissement de rapports spécifiques. Toutefois, la contribution du Bureau au processus global de contrôle de la

gestion au sein de l'Organisation est multiple et va bien au-delà de la simple présentation de rapports officiels. L'annexe A contient la liste des rapports de vérification publiés en 2006.

Siège

A. GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTISATION

38. Le Bureau a effectué trois examens portant sur divers éléments de la gestion financière et de la budgétisation au Siège, et notamment sur certains aspects du contrôle budgétaire, de la gestion des inventaires, des rapports financiers concernant les activités du programme ordinaire et certains projets financés par des ressources extrabudgétaires, du contrôle interne et des politiques et procédures, ainsi que sur l'efficacité et l'efficience des opérations.

39. Un rapport a porté sur le système de suivi budgétaire du Centre d'investissement, TCI, aujourd'hui beaucoup plus efficace après les problèmes enregistrés les années précédentes. Le Bureau s'est penché sur les recettes, les dépenses et les prévisions quant à leur exhaustivité et leur précision, et formulé des recommandations en vue d'ultérieures améliorations, le cas échéant. Ces recommandations ont été acceptées et leur mise en œuvre a déjà commencé. Le rapport note que les services fournis par TCI à des partenaires extérieurs du développement sont dictés par la demande, et qu'il est difficile d'inscrire de telles activités à caractère consultatif dans un cadre budgétaire biennal consolidé, un aspect qui doit être pris en compte en vue d'un éventuel assouplissement futur.

40. Dans un deuxième rapport, le Bureau a procédé à l'examen d'un certain projet extrabudgétaire, et notamment des opérations comptabilisées et des livres comptables correspondants. Cette vérification a montré que le contrôle financier des activités du projet était dans l'ensemble satisfaisant. Toutefois, il est apparu que certaines questions signalées lors d'examens précédents et concernant la vérification des fonds avancés à des organismes collaborateurs et celle de l'inventaire de l'équipement fourni à ces entités aux fins du projet, n'avaient pas été traitées comme il l'aurait fallu. D'autre part, il était nécessaire d'améliorer les contrôles et de clarifier les dispositions relatives aux voyages de personnes n'appartenant pas au personnel. Toutes les recommandations ont été accueillies favorablement, et la plupart sont déjà en cours d'application.

41. Un troisième rapport a porté sur le processus d'autorisation pour les accords de financement avec des donateurs de fonds extrabudgétaires, et des recommandations ont été formulées concernant les procédures écrites, les arrangements standard acceptables, l'uniformité de la nomenclature, la cohérence des instruments juridiques applicables et d'autres documents, la transparence des rôles et des responsabilités au sein de l'Organisation, la clarté de la responsabilité de la FAO en matière d'administration financière, notamment dans le cadre de certains arrangements concernant l'exécution nationale, l'application concrète du Règlement financier, et la disponibilité d'informations et de documents. Les recommandations ont généralement été accueillies favorablement et leur mise en œuvre est en cours.

42. Le Bureau a procédé à l'examen des comptes annuels de la Mutuelle de crédit et du Groupement d'achats du personnel (à un coût forfaitaire), et a publié deux rapports à ce sujet. Il a examiné en particulier les états financiers du Groupement d'achats pour 2005, formulant des recommandations visant à améliorer la communication d'informations et les rapports financiers. Concernant la Mutuelle de crédit, le Bureau a étudié l'incidence sur les contrôles internes de certaines propositions de rationalisation contenues dans le projet de remplacement des systèmes d'information de la Mutuelle.

B. RESSOURCES HUMAINES

43. Le Bureau s'est penché sur la question du versement de montants forfaitaires au titre des voyages autorisés du personnel, et a recommandé un renforcement de l'obligation de présenter des justificatifs, tant pour les voyages de service que pour les voyages autorisés. Cette

recommandation a été acceptée et des procédures sont actuellement mises au point concernant l'obligation de joindre la carte d'embarquement aux demandes de remboursement de frais de voyage pour tous les voyages, tout manquement à cette obligation donnant lieu au recouvrement des montants forfaitaires versés. Par ailleurs, le Bureau a recommandé que la base de calcul des montants forfaitaires soit révisée, car des économies considérables pourraient ainsi être réalisées sans pour autant retentir sur les voyages des fonctionnaires, quant aux conditions, à la sécurité et à la flexibilité de leurs déplacements. Cette recommandation a été acceptée et les travaux ont déjà commencé sur ce point.

C. ACHATS

44. Le Bureau a examiné l'un des contrats les plus importants de la FAO, concernant l'assurance maladie du personnel, qui a fait l'objet d'un nouvel appel d'offres en 2006. Le rapport a identifié divers aspects à améliorer au niveau de la gestion du contrat de la part du prestataire, pour une efficacité accrue et au profit du plan d'assurance médicale dans son ensemble. Des recommandations ont été formulées concernant l'amélioration des prestations et le calcul des plafonds, ainsi que la détection des fraudes et les mesures de parade, pour inclusion dans le processus d'appel d'offres et de passation de contrats.

D. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

45. Le Bureau a procédé à deux vérifications de grande envergure portant sur certains éléments des systèmes d'information au Siège, la sécurité de la base de données Oracle et la gestion de la sécurité du système Oracle.

46. Comme pour tous les grands progiciels, l'installation par défaut d'Oracle ne garantit pas la sécurité maximale du système. Oracle, en particulier, a été critiqué pour les nombreuses failles de sécurité décelées au niveau des applications. L'administrateur de la base de données doit donc veiller à ce que la configuration du système soit correcte, protégée et entretenue afin d'éviter tout problème de sécurité. Le Bureau a formulé des recommandations en vue de corriger les faiblesses au niveau de la gestion de la sécurité dans la base de données Oracle. Toute décision concernant l'amélioration du système sera fonction des ressources disponibles, mais la FAO a déjà intégré plusieurs de ces recommandations dans un effort en continu de renforcement de la sécurité.

47. Concernant la gestion de la sécurité, le Bureau s'est penché sur le contrôle d'accès, la surveillance et l'audit de sécurité, la gestion des utilisateurs et les responsabilités, la répartition des tâches et le contrôle des fonctions à haut risque et des responsabilités. Il a constaté que les processus de gestion de la sécurité d'Oracle à la FAO se situaient généralement au niveau 3 « Processus défini » du modèle de maturité COBIT. Des efforts importants sont encore nécessaires afin d'aligner la FAO sur les meilleures pratiques et le projet de renforcement de la sécurité contribuera à améliorer la situation. Le Bureau a formulé des recommandations pour corriger les faiblesses décelées, recommandations qui ont toutes été approuvées et dont certaines sont déjà en cours d'application.

Sur le terrain

E. EXAMEN D'ENSEMBLE DES BUREAUX ET OPÉRATIONS

48. En 2006, le Bureau a mené à bien 43 vérifications touchant 26 pays, dont deux bureaux régionaux et deux bureaux sous-régionaux. Au total, il a soumis à la Direction plus de 300 recommandations visant à améliorer l'exécution des programmes et projets de la FAO. En règle générale, ces recommandations ont été acceptées par la Direction, qui a pris ou prévoit de prendre des mesures appropriées pour leur mise en œuvre. La plupart des recommandations formulées par le Bureau portaient sur l'amélioration des contrôles et des processus concernant le budget, la gestion financière, les achats, la gestion des programmes et des projets, les questions relatives aux ressources humaines et la présentation de rapports aux donateurs, aux gouvernements et au Siège de la FAO.

IV. Résultats des enquêtes

49. Le Bureau a mis en place un système de suivi des questions faisant l'objet d'enquêtes. En 2006, 26 nouvelles plaintes lui sont parvenues. Le terme « plainte » définit toute allégation, préoccupation ou preuve connue du Bureau et concernant des méfaits commis à la FAO ou impliquant la FAO, sur lesquels le Bureau peut enquêter. L'annexe C contient un récapitulatif des suites données aux plaintes jusqu'à fin 2006. Le Bureau a publié 16 rapports d'enquête, qui sont indiqués à l'annexe A.

50. Dix de ces 16 rapports concernaient des cas de recours abusif à l'option du montant forfaitaire pour les voyages autorisés, dont huit au Siège et deux sur le terrain. Les fonctionnaires avaient violé les politiques de la FAO régissant la possibilité de recevoir un montant forfaitaire pour les voyages autorisés, par des mécanismes divers. Plus précisément, dans certains cas les fonctionnaires ou les personnes à leur charge n'avaient pas voyagé, tandis que dans d'autres cas ils avaient cumulé un voyage de service et un voyage autorisé et réclamé le versement du montant forfaitaire, l'Organisation ayant ainsi été amenée à payer deux fois pour un seul voyage.

51. Un rapport traitait d'un cas de collusion dans une procédure d'appel d'offres dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le Développement (UNDG-ITF). En conséquence, le Bureau a recommandé que quatre sociétés, ainsi que leurs propriétaires, soient déclarés inéligibles aux fins d'appels d'offres futurs. D'autre part, deux anciens consultants de la FAO ont également été déclarés inéligibles et ne pourront plus bénéficier à l'avenir d'aucun autre contrat de la part de la FAO. Deux rapports concernaient le versement présumé d'un pot-de-vin à un fonctionnaire d'une Représentation de la FAO; deux autres rapports s'occupaient respectivement d'une fraude en matière d'achats et d'une falsification de chèques dans des Représentations de la FAO. Enfin, le dernier rapport portait sur de fausses déclarations, de la part d'un fonctionnaire d'un bureau sous-régional, quant au niveau d'études et au traitement. Dans tous les cas traités, le Bureau a recommandé le recouvrement des fonds et des mesures disciplinaires ou administratives, selon qu'il convenait.

52. Quatre fonctionnaires ont fait l'objet d'un renvoi disciplinaire en 2006, en application des recommandations formulées à la suite des enquêtes effectuées. Dans un cas, la question n'a pas été considérée comme justifiant une sanction disciplinaire, mais les fonds ont été recouverts sur les émoluments du fonctionnaire, tandis que d'autres cas sont dans l'attente d'une décision.

V. Activités de gestion

A. ACTIVITÉS EXTÉRIEURES DU BUREAU

53. L'Inspecteur général et l'Inspecteur principal ont participé à la septième Conférence des enquêteurs internationaux, accueillie à Londres par la BERD, et dont le principal intervenant a été M. Bill Hughes, Directeur général de la Serious Organized Crime Agency, une agence publique britannique. Les participants ont examiné un certain nombre de questions, notamment les normes applicables aux fonctions d'enquête, les méthodes d'enquête, l'évaluation des preuves et les mesures postérieures à l'enquête. Le Vérificateur principal chargé des activités décentralisées a représenté l'Organisation à l'occasion de la réunion annuelle des Représentants des Services de vérification interne des Nations Unies et des Institutions financières multilatérales, accueillie par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) au Kenya en décembre 2006. Le thème et l'objet de la réunion étaient la coordination et la normalisation des examens de la gouvernance et du contrôle au sein du système des Nations Unies. Ces réunions ont fourni une excellente occasion de procéder à des échanges de vues et d'expériences entre vérificateurs internes, enquêteurs et autres organismes de contrôle appartenant à la communauté internationale des professionnels de la vérification et de l'enquête.

54. Le Bureau a poursuivi le dialogue engagé avec les responsables du contrôle d'autres organisations des Nations Unies et dans les institutions financières internationales. Il a procédé en

particulier à des échanges de vues et d'expériences sur des questions d'actualité, notamment les dispositions en matière de vérification pour les fonds fiduciaires multidonateurs et d'autres fonds communs, et d'autres questions concernant la vérification et l'enquête, pour trouver des solutions à des problèmes communs ou pour tirer parti de l'expérience de collègues exerçant des fonctions de contrôle au niveau international. L'Inspecteur général s'est également entretenu régulièrement avec ses homologues des institutions ayant leur siège à Rome, sur des questions d'intérêt commun.

55. Enfin, le Bureau veille en permanence à la mise à jour de son site Intranet.

B. OPÉRATIONS DU GROUPE DES APPELS D'OFFRES

56. Au cours de l'année écoulée, le Groupe des appels d'offres s'est réuni 106 fois et s'est occupé de 324 appels d'offres. Pour ces appels d'offres, 5 580 entreprises ont été invitées à soumissionner et 1 487 offres ont été reçues. Le nombre d'appels d'offres en 2006 (324) est nettement moins élevé qu'en 2005 (432), qui a été une année exceptionnelle du fait de l'intensification des achats liés à la lutte antiacridienne, au tsunami et au Fonds fiduciaire pour l'Iraq.

57. Le transfert des opérations du Groupe des appels d'offres au Département de l'administration et des finances (AF) est à l'étude, en vue de ramener cette responsabilité au sein de la FAO conformément aux normes de vérification interne en matière d'indépendance et d'objectivité, tout en maintenant les contrôles internes nécessaires pour garantir l'indépendance, l'objectivité, la sécurité et la transparence du processus d'appel d'offres. Actuellement, le Manuel administratif de la FAO confère au Bureau la responsabilité de la réception, de l'ouverture, de l'enregistrement et de la conservation en lieu sûr de toutes les soumissions reçues en réponse aux appels d'offres. Le Manuel administratif sera mis à jour une fois que les arrangements auront été conclus.

C. PARTICIPATION À DES COMITÉS

58. Le Bureau est représenté à un certain nombre de « comités permanents » importants au sein de l'Organisation, notamment le Conseil de direction, la Réunion de direction de haut niveau, le Comité des ressources humaines, le Comité sur la gestion et les technologies de l'information (et ses sous-comités), le Comité WAICENT, le Comité consultatif pour les partenariats avec le secteur privé et son groupe de travail, le Comité des achats, le Comité consultatif sur la couverture médicale, le Comité des placements et son Comité consultatif, le Comité directeur de la gestion du projet Oracle et le Comité exécutif du projet HRMS Oracle, le Comité de coordination de TeleFood, le Comité de la communication de l'Organisation, le Comité du programme de terrain et le Conseil d'administration de la Mutuelle de crédit. Par ailleurs, il participe aux travaux de certains groupes spéciaux d'étude, de travail ou d'évaluation de l'Organisation. Il suit de très près les délibérations du Comité du Programme et du Comité financier, du Conseil et de la Conférence, et ses fonctionnaires de rang élevé sont appelés à rencontrer de temps à autre des personnalités officielles et des représentants des États membres, le Commissaire aux comptes, le Corps commun d'inspection, ainsi que des collègues exerçant des fonctions de contrôle dans d'autres organisations internationales appartenant ou non au système des Nations Unies.

D. VALORISATION DU PERSONNEL

59. La formation et le perfectionnement demeurent un aspect important des activités de gestion du Bureau et comportent trois volets: formation professionnelle à la vérification des comptes, formation linguistique et formation à l'utilisation de la bureautique. Concernant la formation des fonctionnaires du cadre organique, le Bureau a passé un contrat pour l'achat d'un logiciel de vérification et la formation du personnel connexe. Ce logiciel permettra d'améliorer les méthodes de travail des vérificateurs et mettra à leur disposition la documentation et les normes nécessaires pour leurs travaux, renforçant ainsi les capacités des fonctionnaires du Bureau. Par ailleurs, deux fonctionnaires du Bureau ont obtenu respectivement le titre d'auditeur informatique

agréé et d'examineur agréé en matière de fraudes, tandis qu'un autre fonctionnaire suit actuellement une formation de comptable agréé.

60. Le Bureau a fait bon usage des moyens disponibles à la FAO pour la formation linguistique et informatique. Le personnel participe aussi de temps à autre à d'autres programmes de formation organisés par le biais de la Division de la gestion des ressources humaines ou d'autres divisions.

E. RÉUNIONS À L'INTENTION DU PERSONNEL

61. Le Bureau continue d'organiser périodiquement à l'intention de ses fonctionnaires des réunions thématiques au cours desquelles des experts de la FAO et d'autres organisations internationales les informent des nouvelles tendances dans leurs domaines de compétence. Ces réunions font intervenir non seulement des fonctionnaires de l'administration et des finances, traditionnellement mis à contribution, mais aussi des fonctionnaires de rang élevé des divisions techniques. Les sujets traités en 2006 ont été la grippe aviaire, la création du Centre des services communs et la Réforme de la FAO.

F. QUESTIONS ADMINISTRATIVES

62. Le système de comptabilité et de contrôle du temps, mis en place au sein du Bureau, constitue un précieux outil de gestion interne à l'aide duquel les fonctionnaires enregistrent le temps consacré à chaque activité par unités de 30 minutes. Les résultats sont transmis à l'Inspecteur général et utilisé par le Bureau pour identifier les domaines dans lesquels des gains d'efficacité peuvent être réalisés et à des fins de planification. Ces renseignements sont également utilisés pour fournir les analyses concernant l'utilisation du personnel que le Comité de vérification pourrait demander.

63. Sur la base d'une comparaison entre le temps consacré à chaque vérification et les objectifs fixés dans le plan de travail biennal, en 2006 le Bureau a mené à bien 52 vérifications contre les 56 prévues, bien qu'ayant travaillé avec des fonctionnaires du cadre organique en nombre inférieur à celui qui était indiqué dans le plan de travail. Les activités du Bureau en 2006 ont été ainsi réparties: 31 pour cent au niveau du Siège et 69 pour cent sur le terrain, contre les 39 et 61 pour cent prévus respectivement.

64. Le temps consacré à des activités non programmées, notamment à des enquêtes, des demandes spéciales et des services consultatifs, a représenté au total 25 pour cent du temps de travail des vérificateurs, contre les 29 pour cent prévus. Quarante-huit pour cent de cet effort a concerné le Siège, et 52 pour cent les bureaux décentralisés.

65. En conclusion, le Bureau tient encore une fois à adresser ses remerciements aux fonctionnaires de tous niveaux avec lesquels il a été en contact dans le cadre de son travail de vérification et, tout particulièrement, aux membres de la direction pour leur soutien, leur disponibilité, leur collaboration et leur appui tout au long de l'année.

ANNEXE A i)

Bureau de l'Inspecteur général**Rapports publiés en 2006****Activités du Siège**

Sujet	Rapports publiés
Montants forfaitaires au titre des voyages	AUD 1006
Sécurité de la base de données Oracle	AUD 2806
Gestion de la sécurité du système Oracle	AUD 2906
Projet de lutte contre la moisissure du café	AUD 506
Groupement d'achats	AUD 5906
Mutuelle de crédit	AUD 6906
Autorisation des accords de financement avec des donateurs	AUD 4506
Suivi budgétaire de TCI	AUD 6206

Enquêtes et missions spéciales

Sujet	Rapports publiés
Examens opérationnels	
Assurance maladie du personnel	AUD 3106
Enquêtes	
Falsification de documents dans une Représentation de la FAO	AUD 806
Fraude présumée d'un assistant du Représentant de la FAO	AUD 906
Fausse déclarations quant au niveau d'études et au traitement	AUD 1606
Abus concernant des montants forfaitaires versés au titre de voyages autorisés	AUD 1706
Abus concernant des montants forfaitaires versés au titre de voyages autorisés	AUD 2206
Enquête auprès d'une Représentation de la FAO	AUD 2406
Abus concernant des montants forfaitaires versés au titre de voyages autorisés	AUD 2506
Abus concernant des montants forfaitaires versés au titre de voyages autorisés	AUD 2706
Abus concernant des montants forfaitaires versés au titre de voyages autorisés	AUD 3706
Abus concernant des montants forfaitaires versés au titre de voyages autorisés	AUD 3906

Abus concernant des montants forfaitaires versés au titre de voyages autorisés	AUD 4006
Abus concernant des montants forfaitaires versés au titre de voyages autorisés	AUD 4106
Suivi d'un cas de fraude présumée d'un assistant du Représentant de la FAO	AUD 4206
Abus concernant des montants forfaitaires versés au titre de voyages autorisés	AUD 4306
Abus concernant des montants forfaitaires versés au titre de voyages autorisés	AUD 4406
Allégations d'irrégularité au niveau des achats dans le cadre d'un projet	AUD 5306

ANNEXE A ii)

Activités décentralisées

Sujet	Rapports publiés
Bureaux régionaux, sous-régionaux et bureaux de liaison:	
Bureau sous-régional pour l'Europe centrale et orientale – services techniques	AUD 2006
REU – paiements locaux	AUD 2106
Bureau sous-régional pour les Caraïbes – gestion et administration	AUD 2606
RLC – transfert du Représentant régional	AUD 3806
RLC – examen concernant les voyages	AUD 6106
Représentations de la FAO:	
Viet Nam – vérification intégrée du bureau	AUD 606
Laos – vérification intégrée du bureau	AUD 1106
Burkina Faso – vérification intégrée du bureau	AUD 1406
Brésil – vérification intégrée du bureau	AUD 1806
Mozambique – questions administratives	AUD 1906
Namibie – vérification intégrée du bureau	AUD 4606
Colombie – vérification intégrée du bureau	AUD 4806
Philippines – vérification intégrée du bureau	AUD 5106
Mexique – vérification intégrée du bureau	AUD 5406
Kenya – vérification intégrée du bureau	AUD 5606
Sri Lanka – vérification intégrée du bureau	AUD 6506
Éthiopie – vérification intégrée du bureau	AUD 7006
Cameroun – vérification intégrée du bureau	AUD 7506
Venezuela – vérification intégrée du bureau	AUD 7806
Programmes, projets et autres questions spécifiques:	
Opérations de secours après le tsunami à Sri Lanka	AUD 106
Opérations de secours après le tsunami aux Maldives	AUD 306
Opérations de secours après le tsunami en Indonésie	AUD 406
Projets choisis au Viet Nam	AUD 706
Projets choisis au Laos	AUD 1206
Nouvelles dispositions concernant le programme de terrain en Bolivie	AUD 1306
Opérations spéciales au Brésil	AUD 2306
Suivi budgétaire en Afghanistan	AUD 3406

Gestion des biens en Afghanistan	AUD 3506
Procédures et activité de passation des marchés en Afghanistan	AUD 3606
Gestion des projets/programmes en Namibie	AUD 4706
Gestion des projets/programmes en Colombie	AUD 4906
Projet PSSA au Nigéria	AUD 5006
Projets choisis aux Philippines	AUD 5206
Projet d'exécution nationale au Mexique	AUD 5506
Projets choisis en Somalie	AUD 5706
Projets choisis au Soudan	AUD 5806
Projet PSSA au Nigéria	AUD 6006
Projets choisis à Sri Lanka	AUD 6406
Projets choisis en Éthiopie	AUD 7106
Projets choisis en Iraq	AUD 7206
Projets choisis en Iraq	AUD 7306
Projets choisis au Cameroun	AUD 7606
Projet d'exécution nationale au Venezuela	AUD 7706

ANNEXE B i)

Bureau de l'Inspecteur général
Recommandations formulées en 2000-2006
Statistiques et état d'avancement de la mise en œuvre au 31 décembre 2006

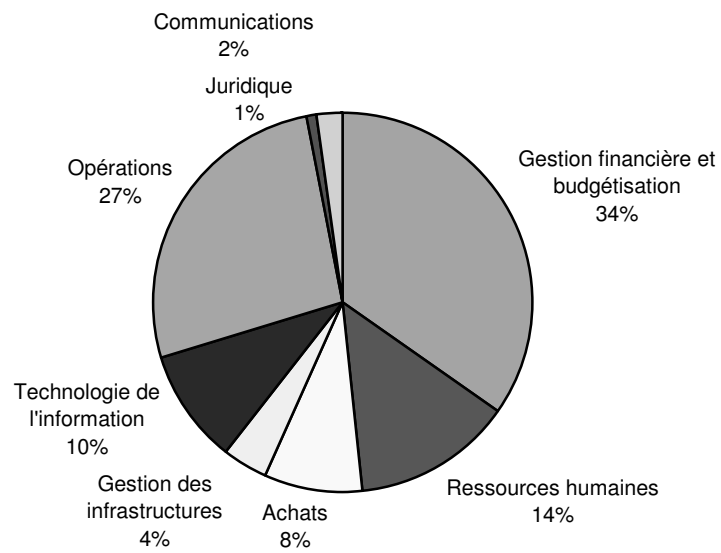
	<u>Total</u>	<u>En attente</u>		<u>En cours</u>		<u>Mise en œuvre terminée</u>	
		<u>Nb</u>	<u>%</u>	<u>Nb</u>	<u>%</u>	<u>Nb</u>	<u>%</u>
2000	410	0	-	0	-	410	100
2001	619	0	-	2	0.3	617	99,7
2002	458	2	0,4	15	3.3	441	96,3
2003	562	2	0,4	3	0.5	557	99,1
2004	312	6	1,9	14	4.5	292	93,6
2005	429	24	5,6	42	9.8	363	84,6
2006	425 ¹	135	31,8	96	22.6	194	45,6
Total sur sept années	3 215	169	5,3	172	5.3	2 874	89,4

Note: statistiques basées sur les renseignements fournis par les entités vérifiées.

¹ Dont 151 ont été émises au cours du quatrième trimestre de 2006.

ANNEXE B ii)

Bureau de l'Inspecteur général
Ventilation des recommandations de 2006 par processus



ANNEXE C

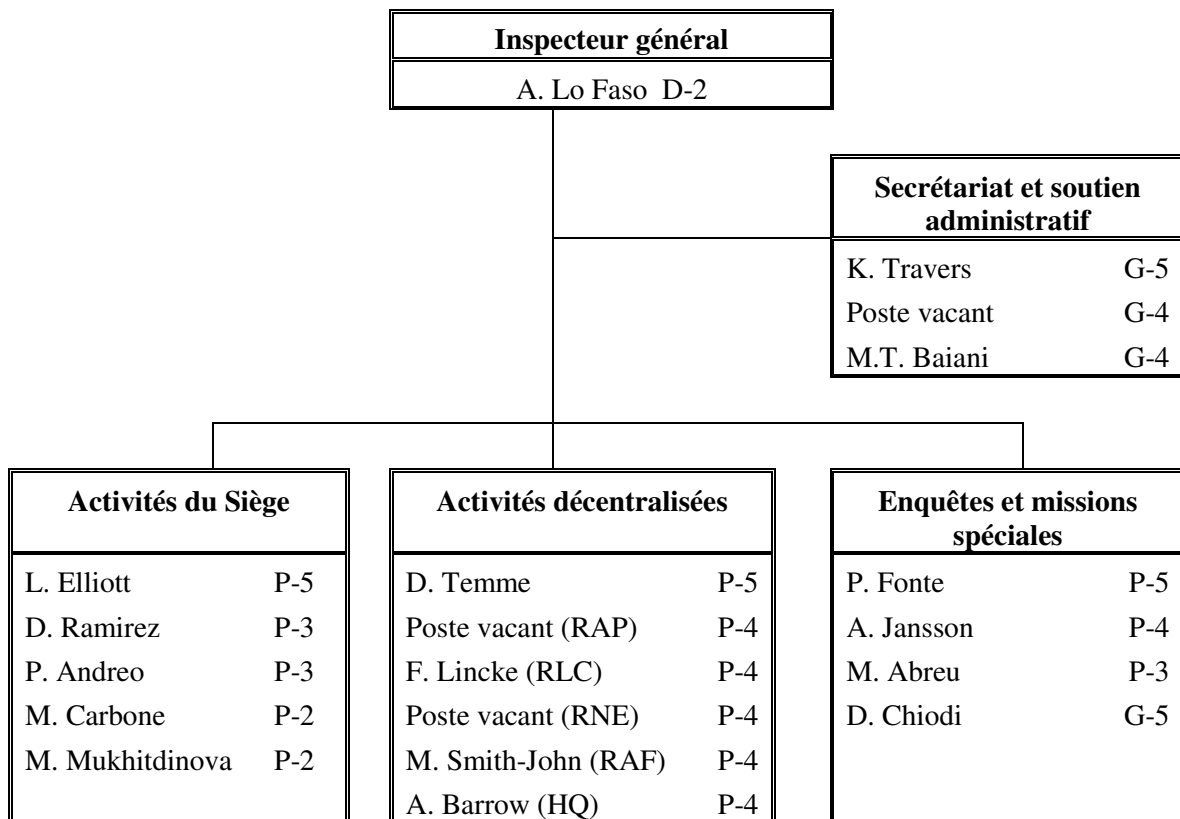
Bureau de l'Inspecteur général
Suites données aux plaintes en 2006

	2005	2006	Total
Plaintes reportées des années précédentes	17	-	17
Plaintes reçues en 2006	=	<u>26</u>	<u>26</u>
Total des plaintes	17	26	43
Moins:			
Plaintes closes une fois établi, après examen préliminaire, qu'elles ne concernaient pas une fraude ou une faute	(1)	(4)	(5)
Plaintes closes et transmises à d'autres divisions pour action	-	(7)	(7)
Plaintes ayant fait l'objet de rapports d'enquête	<u>(15)</u>	<u>(2)</u>	<u>(17)</u>
Plaintes en cours d'examen au 31/12/06	<u>1</u>	<u>13</u>	<u>14</u>

ANNEXE D i)

Bureau de l'Inspecteur général**Organigramme**

décembre 2006



ANNEXE D ii)

Bureau de l'Inspecteur général
Dotation en personnel en décembre 2006

	<u>Classe</u>	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Postes vacants</u>	<u>Total</u>
Inspecteur général	D-2		1		1
<u>Vérificateurs</u>					12
Vérificateur principal	P-5	1	1		
Vérificateur régional	P-4	1	1	2	
Vérificateur	P-4	1			
Vérificateur	P-3	2			
Vérificateur	P-2		2		
Commis de vérification	G-5		1		
<u>Enquêteurs</u>					3
Enquêteur principal	P-5	1			
Enquêteur	P-4		1		
Enquêteur	P-3		1		
<u>Secrétariat et soutien administratif</u>					3
Secrétaire	G-5		1		
Commis dactylographe	G-4			1	
Commis aux archives	G-4		1		
TOTAL		6	10	3	19

La représentation des pays au sein du personnel est la suivante:

<u>Pays</u>	<u>Cadre organique</u>		<u>Services généraux</u>	<u>Total</u>
	<u>Siège</u>	<u>Régions</u>		
Argentine	1			1
Brésil	1			1
Allemagne		1 (RLC)		1
Italie	1		2	3
Jamaïque		1 (RAF)		1
Espagne	2			2
Suède	1			1
Royaume-Uni	2		1	3
États-Unis	2			2
Ouzbékistan	1			1
Postes vacants		2	1	3
TOTAL	11	4	4	19

